



COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 6/12/21

Initiative unique en France, la charte Cemater en faveur de la biodiversité et de l'environnement fédère au-delà de l'Occitanie

**2 ans après son lancement, un bilan très positif des actions menées par les signataires de la charte
en Occitanie et au-delà**

ENR, une mobilisation accrue et étendue en faveur de la biodiversité

Aujourd'hui, 49 structures des filières éoliennes et photovoltaïques, en plus du Pôle Derbi, de FEE et du SER, ont signé *la charte de bonnes pratiques sur la biodiversité et l'environnement* de Cemater.

Démarche lancée en décembre 2019 avec l'appui de la Région Occitanie et de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, cette charte fédère développeurs, exploitants et bureaux d'études.

Inspirée de la doctrine « Éviter, Réduire et Compenser (ERC) les impacts sur les milieux naturels » (publiée 2012 par le Ministère de l'environnement) et des réflexions du groupe de travail « éolien terrestre » de la CRERCO (Communauté Régionale Eviter-Réduire-Compenser en Occitanie), avec l'ambition d'Éviter et de Réduire avant de Compenser.

L'intérêt de cette charte ?

Cette charte n'a pas d'équivalent en France et marque un engagement des structures des ENR envers la biodiversité qui devient un élément majeur du développement des projets éoliens et photovoltaïques au sol.

2 ans après son lancement, le bilan est très positif : signataires en plus et des expériences qui dépassent largement le territoire de l'Occitanie.

Initiative unique en France, la charte Cemater fédère. Elle n'est pas un label, mais un engagement basé sur la confiance et le partage d'expériences entre les structures signataires avec l'objectif est de concilier enjeux de développement des énergies renouvelables avec les enjeux de préservation de la biodiversité

La signer, un engagement

La signer représente un engagement moral pour les signataires qui confirment ainsi leur volonté de veiller au respect des 10 valeurs clés de la charte ainsi qu'aux recommandations de l'État (dans les Arrêtés Préfectoraux d'autorisation de construire) et qui portent sur les 4 étapes du cycle de vie d'un site de production d'énergie renouvelable :

- Les études et instruction,
- Le chantier,
- L'exploitation,
- Le démantèlement.

La charte Cemater s'appuie sur 3 grands principes inspirés de la loi *pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* du 9 août 2016, instaurant une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité avec l'ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel :

- Instauration d'un régime de réparation du préjudice écologique,
- Inscription dans le droit du principe de non régression selon lequel la protection de l'environnement ne peut

faire l'objet que d'une amélioration constante,

- Instauration du principe de solidarité écologique qui consacre l'importance des liens entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le bilan après 2 ans d'engagement

1 - Importance du partage

Des retours d'expérience montrent que le partage entre les structures améliore la prise en compte de la biodiversité.

On relève des points communs entre les expériences, pourtant très différentes. Illustrations sur 3 signataires qui ont bien voulu partager leurs données :

- **L'importance capitale de la relation de confiance** : le projet se bonifie quand la confiance s'établit entre les structures de développement et le milieu associatif local. La réflexion collective sur les mesures à mettre en œuvre permet de réduire les impacts sur la biodiversité et de penser des mesures compensatoires adaptées aux besoins locaux.
 - **Exemples** :
 - VSB EN : amélioration d'une gestion forestière d'un boisement de Pins Weymouth, qui présentait un état sanitaire dégradé et sur lequel des mares ont été créées.
 - Sun'Agri : comment pour des projets agrivoltaïques en Occitanie, la biodiversité était déterminante en milieu agricole. Leurs expériences témoignent des ponts pouvant être établis entre écologie et agriculture. Accompagnement de plusieurs agriculteurs à effectuer une transition écologique de leur exploitation.
 - WPD solar France : expérience avec un projet qui vient en appui de paysages agro-pastoraux (entretien des pelouses par éco-pâturage, conservation de la trame bocagère et arborée et du petit patrimoine tels les murets de pierres sèches) et favorable au maintien de la biodiversité.
- **Des engagements pris pour améliorer les connaissances liées à la biodiversité** et suivre son évolution dans le temps.
 - Les divers retours d'expérience permettent de suivre et mieux connaître les enjeux liés aux écosystèmes.
 - **Exemples** :
 - WPD France** : partage d'expérience autour de son projet EMR au large de Fécamp, en Normandie, avec des oiseaux équipés de balises GPS pour mieux comprendre leurs déplacements ou des campagnes acoustiques spécifiques pour les mammifères marins. Cette action a été menée par le Groupe Ornithologique Normand en collaboration avec le laboratoire du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive du Museum National d'Histoire Naturelle et l'appui de l'Agence des Aires Marines Protégées (devenu Office Français de la Biodiversité).
 - Abo Wind** : collaboration avec plusieurs structures associatives naturalistes en vue de mesures d'accompagnement pédagogiques.
 - Sun'Agri** : création, sur certains de ses sites, d'un observatoire agricole de la biodiversité (en partenariat avec la Chambre d'agriculture).

2 - Engagement dans 2 programmes de recherche :

Le **projet MAPE** « Réduction de la Mortalité Aviaire dans les Parcs Éoliens en exploitation », projet de recherche multi-acteurs sur 3 ans (2020-2023) financés par les secteurs publics et privés dont plusieurs signataires de la charte sont partenaires : **BORALEX**, **EDF renouvelable**, **EDPR**, **ENGIE green**, **EOLFI**, **RES**, **RWE**, **Total Quadran**, **Valeco**, **Valorem** sous l'impulsion de la FEE (France Energie Eolienne).

Le **programme ORNIT-EOF** - Préfiguration d'un observatoire de l'avifaune du Golfe du Lion en interaction avec les parcs éoliens offshore flottants, projet coordonné par le Pôle Mer Méditerranée, auquel ont contribué les porteurs des fermes pilotes d'éoliennes offshore flottantes du Golfe du Lion dont **ENGIE Green**, **EDF renouvelables** et Quadran énergie marine. Ce projet qui doit aboutir en 2022, doit permettre de faire un état de l'art des moyens de suivi en mer, un bilan bibliographique des Puffins qui fréquentent le Golfe, et permettre

de tester des suivis radars depuis les plateformes des projets. Plus d'info sur <https://www.france-energies-marines.org/projets/ornit-eof/>

3 – Plus de détails sur les expériences des signataires de la charte Cemater :

<https://cemater.com/charte-de-bonnes-pratiques-redigee-en-faveur-de-la-protection-de-la-biodiversite/>

Bien entendu, d'autres expériences sont en cours, elles seront rendues publiques régulièrement, au fur et à mesure de leur avancée.

Contact presse : Florence Cailloux
Courriel : contact@florencecailloux.com
Tél. : 06 20 69 21 42

A propos de Cemater :

Expert nommé et soutenu par la Région, Cemater pilote la structuration des filières EnR et Construction Durable en Occitanie et accompagne la démarche REPOS. Il s'agit d'une association Loi 1901 qui fédère 70 entreprises de ces secteurs en région Occitanie. Le pilotage de cette organisation, créée par et pour les entreprises, est assuré par un Conseil d'administration exclusivement composé de professionnels. Les actions ciblées visent à répondre au mieux à leurs problématiques de développement et sont conduites de façon plus opérationnelle par des comités de pilotage et groupes de travail internes, régulièrement créés et responsabilisés.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur : <https://cemater.com>

cemater
LE CLUSTER À ÉNERGIES POSITIVES

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Sur une proposition des adhérents de CEMATER, les acteurs de la filière ENR, concernés des enjeux de préservation du patrimoine naturel et de développement des énergies renouvelables, s'engagent à signer cette charte de bonnes pratiques pour la préservation de la biodiversité.

- 1 INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ COMME ÉLÉMENT D'AIDE À LA DÉCISION DÈS LE DÉMARRAGE DU PROJET
- 2 RÉALISER DES ÉTUDES FAUNE FLORE AVEC UNE PRESSION D'INTERVENUES APPROPRIÉE
- 3 ÉTABLIR UN DIALOGUE CONSTRUCTIF AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ AVEC LES SERVICES INSTRUCTEURS ET LES TERRITOIRES EN AMONT
- 4 COMMUNIQUER SUR LE PROJET PENDANT LA PHASE D'INSTRUCTION
- 5 FAIRE INTERVENIR UN ÉCOLOGUE SUR LES SITES PENDANT LA PHASE CHANTIER
- 6 SENSIBILISER LES ENTREPRENEURS DE CHANTIER À LA BIODIVERSITÉ
- 7 COMMUNIQUER SUR LE PROJET PENDANT LA PHASE CHANTIER
- 8 METTRE EN PLACE UN SURVIE ÉCOLOGIQUE ET ADAPTER LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION EN CONSÉQUENCE
- 9 PARTAGER LES BONNES EXPÉRIENCES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET COMMUNIQUER SUR LES EFFETS POSITIFS DU PROJET
- 10 ADAPTER LES PROJETS AUX NOUVEAUX ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

CHARTRE BIODIVERSITÉ
LES ACTEURS DE LA FILIÈRE ENR S'ENGAGENT !

Logos des signataires : Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie Occidentale, DERBI, Fédération Française de l'Énergie, France Éolienne, Réseau National des Énergies Renouvelables.

Inspirée de la doctrine éviter réduire et compenser (ERC) les impacts sur les milieux naturels (publiée en mai 2012 par le Ministère de l'environnement) et des réflexions du groupe de travail " action terrain " de la CRERCO (Communauté Régionale Énergie-Réduction-Compenser en Occitanie), elle engage les signataires à suivre les recommandations formulées par l'État et la Région.
* Cette charte est un engagement moral entre les acteurs de la filière des énergies renouvelables.